

Séance du jeudi 09 décembre 2021

Date de la convocation : 03/12/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 21

Votants : 32

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Jacqueline LIZZANA, Didier MATHIEU, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBUOL

Représentés : Maxime ATGER, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Claire HELARY, André JAFFUEL, José MARTINEZ, Patrice MONTEIL, Alain RAYNALDY, Patrice SAINT-LEGER, Didier VIGOUROUX

Excusés : Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, André THEROND

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Luc GOAREGUER

DE_2021_106 - Objet : LOTISSEMENT LACHAMP - VENTE LOT N°8

Monsieur le Président expose à l'assemblée que Monsieur Jean-Luc MEISSONNIER se porte acquéreur du Lot N° 8 situé sur le lotissement intercommunal "Lou pasturaget" de Lachamp-Ribennes correspondant à la parcelle section C n° 828, propriété de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- **De vendre** à Monsieur Jean-Luc MEISSONNIER le Lot N°8 du lotissement "Lou Pasturaguet" situé sur la commune de LACHAMP-RIBENNES, d'une contenance de 891 m² pour un montant de 16 929 € HT (19,00 € HT/m²).
- **D'appliquer** un montant de TVA calculé sur la marge d'un montant de 2 079 € soit un prix de vente de 19 008 € TTC
- Que la Communauté de Communes Randon-Margeride sera représentée pour cette vente par Monsieur Francis SAINT-LEGER, Président ou par son représentant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

